

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU COMITE DE DIRECTION COUTANCES TOURISME Portes du Cotentin

Séance du 11 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 octobre à 17h30, le comité de direction de Coutances tourisme Portes du Cotentin, dûment convoqué par Madame la présidente, s'est réuni à la salle de convivialité de Tourville-sur-Sienne sous la présidence de Madame Valérie LECONTE.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Validation du compte-rendu du dernier comité de direction,
- 2. Délibération : actualisation et vote des tarifs de services et prestations 2021,
- 3. Délibération : renouvellement du classement préfectoral de Coutances Tourisme.
- 4. Information: point de situation sur le plan d'action 2021,
- 5. Information : premiers éléments budgétaires prévisionnels 2022,
- 6. Délibération : embauche d'un ou d'une chargé (e) de mission gîtes communautaires,
- 7. Questions diverses

Présents :

Mesdames Sylvaine BOURY, Régine DOLOUE, Rose-Marie DUVAL, Aurélie GIGAN, Béatrice GOSSELIN, Anne HAREL, Valérie LECONTE, Martine LE MEUR-TIPHAIGNE, Valérie MERLEN, Anne VOISIN. Messieurs Philippe D'ANTERROCHES, Martial SALVI.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Hervé AGNES ayant donné pouvoir à Madame Aurélie GIGAN.

Absents excusés :

Mesdames Françoise GUILLON, Pauline LAINE, Sophie LENÔTRE.

Absent(e)s :

Messieurs Jean-René BINET, Gérard CHARPENTIER, Frédéric DHOMBRES, Jacky GAILLET, Jean-Marc JULIENNE, Vincent LEPERCHOIS, Gérard MONDIN, Yves STURBEAUX, Michel VOISIN.

<u>Invités</u>:

Monsieur Jacky BIDOT, président de Coutances mer et bocage (excusé), Madame Janick GAILLARD-PRETI, agent comptable de l'EPIC (excusée), Monsieur Laurent MAZURIE, DGA de la CMB (excusé), Madame Adeline HELAINE, directrice-adjointe, Monsieur Guillaume OURSIN, directeur,

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Guillaume OURSIN.















Préalablement à la tenue du comité de direction, les membres sont invités à visiter les gîtes communautaires des Maisons Desnos dont la commercialisation est à la charge de l'EPIC Coutances Tourisme depuis juillet 2021.

Madame LECONTE remercie les présents, excuse les absents, rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance à 18h30.

N° 1 - Validation du compte-rendu du dernier comité de direction

Après l'exposé de **Madame LECONTE**, présidente, Après en avoir discuté,

Le comité de direction APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la dernière réunion du comité de direction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction VALIDENT le compte-rendu du dernier comité de direction de l'EPIC Coutances tourisme, Portes du Cotentin.

Ainsi fait et délibéré.

N° 2 – Délibération : actualisation et vote des tarifs de services et prestations 2021

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-1 et suivants,

Vu la délibération de la communauté du bocage coutançais en date du 19 novembre 2014, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC Coutances tourisme,

Conformément aux activités liées à la vente de prestations, animations ou produits boutique par l'EPIC, il est demandé aux membres du comité de direction d'actualiser la liste des tarifs applicables pour 2021.

Dans le cadre du plan mené depuis début 2021 pour le développement de la boutique, de nouveaux produits ont été acquis et mis en vente dans les boutiques des 6 bureaux.

Il est proposé aux membres du comité de direction d'adopter les tarifs suivants pour les nouveaux produits:















Produit / fournisseur	Prix d'achat	Prix de vente proposé	Marge EPIC
Abécédaire Jazz sous les pommiers Big Red One Editions	24.50 €	35.00 €	10.50 €
Ouvrage pour enfant Au bord de la mer Coop Breizh	3.81 €	5.60 €	1.79 €
DEPOT VENTE – Ouvrage J-F. Leroy – « Naissance de la station balnéaire Hauteville »	13.50 €	15.00 €	1.50 €
DEPOT VENTE – Ouvrage Perdigeon « Entre Ciel et Havres »	10.50 €	15.00 €	4.50 €
DEPOT VENTE – Service culture Agon Parapluie	30.00 €	36.00 €	6.00 €

La liste complète des tarifs des produits et prestations est annexée au présent document.

Il est proposé d'actualiser la liste des tarifs des produits et prestations pour l'année 2021.

Après l'exposé de Madame LECONTE, Après en avoir discuté.

Le comité de direction APPROUVE à l'unanimité des membres présents les tarifs des produits tels que présentés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction VALIDENT la liste des tarifs des produits et prestations telle que présentée pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré.

N°3 – Délibération : renouvellement du classement préfectoral de Coutances Tourisme

En 2017, Coutances tourisme a été classé en catégorie III. Ce classement préfectoral en catégorie III de la structure arrivera à son terme le 14 décembre 2022.

Au regard, parfois, du temps long inhérent à certaines procédures administratives, il est proposé au comité de direction de commencer à se positionner pour initier ce renouvellement de classement.















Le classement des offices de tourisme est une démarche volontaire de la collectivité sur proposition du directeur de l'office de tourisme. La délibération, accompagnée d'un dossier attestant du respect des critères de classement, est adressée au Préfet de département, qui dispose d'un délai de 2 mois après réception du dossier complet pour se prononcer.

Ce classement permet de renforcer le rôle de l'office de tourisme dans le développement de l'activité touristique de son territoire et accorde quelques avantages aux collectivités. Le classement en catégorie II permet notamment aux communes du territoire de pouvoir obtenir la dénomination de commune touristique et le classement en catégorie I leur permettrait d'accéder au classement « Station de tourisme ».

Les nouvelles grilles de classement des offices de tourisme et des stations de tourisme sont entrés en vigueur au 1er juillet 2019. Cette réforme a permis de réduire et simplifier de nombreux critères. Désormais, on distingue 3 types d'offices de tourisme :

- → Les offices de tourisme non classé,
- → Les offices de tourisme catégorie II ouvrant droit, aux communes du territoire, à la dénomination « commune touristique »,
- → Les offices de tourisme catégorie I ouvrant droit, aux communes du territoire, au classement « station de tourisme ». Ce classement reconnait l'excellence en terme d'accueil de la clientèle.

Le comité de direction est appelé à se positionner sur un choix de catégorie afin de soumettre la demande classement à sa collectivité de tutelle, Coutances mer et bocage.

Après l'exposé de Madame LECONTE,

Monsieur D'ANTERROCHES interroge Monsieur OURSIN sur les éventuelles contraintes que pourrait entraîner une demande de classement en catégorie I.

Monsieur OURSIN répond que la demande de classement catégorie I n'entraîne pas de contraintes immédiates pour la structure (qui plus est qui vient d'obtenir la marque Qualité Tourisme). Cependant, si la commune d'Agon-Coutainville venait à demander le classement « Station de tourisme », l'office devra augmenter le volume annuel des ouvertures au public.

Après en avoir discuté,

Le comité de direction DECIDE à l'unanimité des membres présents de proposer à Coutances mer et bocage de déposer une demande de classement de la structure en catégorie I.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction DECIDENT de proposer à la collectivité Coutances mer et bocage de déposer une demande de classement de la structure en catégorie I.

Ainsi fait et délibéré.















N°4 – Information: point de situation sur le plan d'action 2021

Monsieur OURSIN fait un bilan des actions réalisées du plan d'actions 2021.

Du côté de la Promotion :

- → Réalisation des brochures de promotion du territoire : carnet d'adresses et magazine,
- → Réalisation de reportage photos pour l'achat de guelgues photos pour la promotion du territoire,
- → Réalisation d'objets publicitaires,
- → Réalisation de l'agenda des animations en partenariat avec Côté Manche,
- → Achat d'encarts publicitaires, campagnes promotionnelles pour animer les réseaux sociaux,
- → Réalisations d'affiches et flyers, accueil presse, accueil blogueurs,
- → Refonte du site internet : un solde reste à payer car quelques prestations ont été facturées mais non réalisées par le prestataire. Le site est déjà fonctionnel depuis le début de la saison.
- → Achat d'une caméra extérieure installée à Gouville-sur-Mer pour diffuser en temps réel sur le site internet une vue sur la plage,

Du côté des Animations :

- → Réalisation de l'exposition temporaire à l'espace St-Nicolas en partenariat avec l'association Jazz sous les pommiers et le Centre d'animation du château de Gratot,
- → Renouvellement des visites et activités en partenariat avec l'association AVRIL,
- → Organisation des visites insolites de Coutances chaque lundi en juillet-août,
- → Organisation de concerts dans les bars chaque jeudi en juillet-août dans le cadre du festival « Zic sur le zinc »,

Du côté de la Boutique :

- → Réorganisation des points boutique des bureaux, achat de nouveaux mobiliers, décoration...
- → Réalisation de produits identitaires Coutances Tourisme destinés à être commercialisés dans les boutique (qwetch, sac shopping, yoyo en bois, mugs émaillés...). La gamme des produits a été renouvelée.

Quelques projets restent en cours de finalisation :

- → Agenda Côté Manche pour les animations du mois de décembre,
- → Promotion autour des Fééries coutançaises (15 au 30 décembre) : Réseaux sociaux, internet, affichage...,
- → Installation de la 2^e table tactile à Cerisy-la-Salle,
- → Nouvelle vidéo promotionnelle du territoire (le projet sera présenté au codir du mois de décembre),
- → Visite virtuelle du territoire.

Développement à venir lié au nouveau site internet : gestion des disponibilités dans Tourinsoft. Le module de gestion des disponibilités de TiS permet enfin d'afficher la liste des hébergements disponibles le soir, la semaine suivante ou le mois suivant sur un écran dans les BIT et/ou sur un site internet. Les agents pourront aussi désormais voir/imprimer la liste des hébergements disponibles par bordereau depuis TiS pour les contacts au quichet. En outre, il est désormais possible d'activer de la synchronisation ical avec ce module, ce qui fait que n'importe quel hébergeur déjà réservable en ligne via une OTA ou un Open Pro peut synchroniser son planning avec Tourinsoft.















Depuis notre site internet, les communes peuvent bénéficier d'une page dédiée sur laquelle il sera possible d'extraire les données locales spécifiques à la commune (hébergements, restaurants, lieux de visite...). Chaque commune pourra alors intégrer cet extrait (lien ou iframe) sur son propre site internet (bénéficiant ainsi de données actualisées tous les jours).

N°5 - Information : premiers éléments budgétaires prévisionnels 2022

Concernant les charges, nous aurions toujours deux gros blocs de dépenses sur le budget 2022 :

- → Le quide de destination : environ 41 000 € (conception, impression, traduction, Shom),
- → Les saisonniers : environ 60 000 €.

Concernant les recettes :

- → La taxe de séjour : 130 000 € (identique à 2021).
- → Les recettes liées aux classement des meublés de tourisme : 5 000 €.
- → La régie publicitaire du carnet d'adresses : 2 200 €.
- → Jazz in couette : frais de dossiers pour 200 €.
- → Zic sur le zinc : frais de dossiers pour 350 €.
- → La subvention d'équilibre de Coutances mer et bocage : 60 000 € (identique à 2021).
- → **Le report de résultat :** impossible d'avoir un chiffre ferme actuellement.

Madame LE MEUR-TIPHAIGNE demande si le coût pour le projet « les Zendurances 2022 » a été estimé.

Monsieur OURSIN: aucun chiffre précis n'a été encore présenté mais de nombreuses expositions existent déjà et pourraient être mises à disposition sur convention. La Région / le Département pourrait également apportés leur soutien à ce projet.

N° 6 - Délibération : embauche d'un.e chargé.e de mission gîtes communautaires

Depuis juillet l'EPIC a repris la commercialisation des gîtes communautaires mais la personne chargée d'assurer la mission a été en arrêts maladie puis mise à disposition du service de la médiathèque.

Rose-Marie MARAIS, chargée d'assurer la suite de la mission, est elle aussi en arrêt pour quelques temps. Une partie de la mission concernant le suivi des réservations et la gestion des nouvelles réservations est donc reprise par le personnel de l'EPIC qui a déjà des missions et pour qui cette mission supplémentaire (qui demande d'être disponible pour le client à tout moment) vient s'ajouter et tend quelque peu les plannings.

Le reste de la mission qui consiste à remplacer l'électroménager, faire le lien avec les services techniques pour leurs interventions... n'est pas assurée pour le moment.















Afin d'essayer d'apporter un peu de stabilité et d'assainir la situation sur la question de la gestion des gîtes, notre proposition est de consommer ce qu'il reste sur le 6411 du budget de l'EPIC (reste 22% de crédit). Nous aurions la capacité d'embaucher un.e chargé.e de mission qui pourrait travailler sur toute la partie investissement que nous n'avons pas eu le temps de traiter (remplacement de l'électroménager, couettes, stock...).

Le prévisionnel envisagé (s/ base saisonnier 2021) => 5 650 € (avec prime de précarité, prime CP mais hors PAS). Le total des charges estimées est à 700 € (sous réserve réduction Fillon).

Toutefois, l'embauche pourrait ne pas être nécessaire car nous avons appris ce jour qu'une collègue était mise en arrêt longue maladie. La personne chargée de son remplacement pourrait assurer la mission des gîtes communautaires en plus de la gestion du bureau.

Il est donc proposé au comité de direction d'embaucher temporairement un.e chargé.e de mission gîtes communautaires sur un CDD 3 mois.

Après l'exposé de Madame LECONTE,

Madame HAREL: Que devient Isabelle VAN BELLEGHEM?

Monsieur OURSIN: Madame VAN BELLEGHEM a repris en mi-temps thérapeutique à la médiathèque de Coutances.

Madame HAREL : il est nécessaire de proposer un organigramme idéal aux membres du comité de direction afin que les problèmes de gestion puissent être remontés et qu'une solution soit

Monsieur SALVI: il faut accompagner cette délibération d'un vœu de stabilité dans les postes.

Après en avoir discuté,

Le comité de direction APPROUVE à l'unanimité des membres présents l'embauche d'un ou d'une chargé (e) de mission pour assurer la mission des gîtes communautaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction APPROUVENT l'embauche d'un ou d'une chargé (e) de mission pour assurer la mission liée à la commercialisation des gîtes communautaires.

Ainsi fait et délibéré.















N°7 – Questions diverses

Visite de l'abbaye de Hambye

Les membres du comité de direction sont invités à découvrir ou redécouvrir l'abbaye de Hambye. Le département ainsi que l'équipe de l'abbaye souhaitent associer/intégrer les membres à leur réflexion sur le nouveau projet de site (2022-2026). Madame LECONTE demande aux membres de proposer une date pour se rendre sur le site. La date du 18/10/2021 après-midi est retenue par la majorité des membres.

Démission d'un membre du comité de direction

Madame LECONTE donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Gérard MONDIN, viceprésident de l'EPIC.

Madame LECONTE précise que lors de la dernière réunion avec les associations d'animation locale en date du 4 octobre, chacun avait pu échanger et exprimer ses attentes. Le retrait de certains produits boutique (et plus précisément ceux mis en dépôt-vente par les associations d'animation de Gavray et Blainville) a été évoqué par Messieurs MONDIN et CHARPENTIER. Madame LECONTE a redonné les raisons (peu de ventes - produits pas très éco-responsables...) en rappelant que la réactualisation de la liste des produits boutique a été validée lors d'un CODIR, sans aucune contestation. Aussi Mme LECONTE a informé les présidents d'association que l'installation des clés électroniques serait imminente et ce pour des raisons de sécurité.

Monsieur SALVI : il faut prendre en compte le fonctionnement d'un office de tourisme mutualisé avec les contraintes liées aux obligations d'un établissement public (mise en sécurité imposée par la trésorerie des fonds, des stocks...). Nous ne pouvons plus fonctionner de la même manière que lorsque les offices étaient associatifs. Il est nécessaire de limiter la circulation des clés pour sécuriser le bâtiment, malgré toute la confiance que nous accordons aux bénévoles locaux.

Madame GOSSELIN comprend effectivement le respect des contraintes imposées à l'EPIC mais pense qu'il est nécessaire que l'animation locale perdure pour faire vivre les territoires. Il faut donc ne pas décourager les associations car les bénévoles deviennent rares.

Madame DUVAL souligne ce manque d'engagement, de bénévoles dans les associations et cela sur tous les territoires de Coutances mer et bocage.

Monsieur D'ANTERROCHES insiste sur le fait qu'il faille limiter l'accès aux locaux en dehors des heures de présence du personnel. Il faut mettre à disposition des associations un local.

Madame HAREL : la mise à disposition d'un local relève de la compétence de la mairie et non plus de celle de l'EPIC.

Monsieur D'ANTERROCHES: chaque association du territoire doit être traitée selon ses spécificités, son organisation et ses besoins.

Madame GIGAN : le problème semble être aussi dans le manque de communication avec l'EPIC.

Madame VILLAIN: le blocage persiste depuis la fusion qui a engendré un nouveau fonctionnement et de nouvelles contraintes. Ces dernières n'ont jamais été acceptées.

Madame LECONTE : la communication manque également entre certaines associations et l'EPIC. On apprend parfois les choses par voie de presse locale. Si l'EPIC communique peu avec les associations, le problème est partagé car l'information est parfois difficile à obtenir des associations vers l'EPIC. Le poste de vice-président du collège des socio-professionnels a été créé justement pour renforcer / développer ces liens et la communication.















Madame GIGAN rapporte une question de Monsieur AGNES qui s'interroge sur les nouvelles pistes de travail compte tenu des difficultés rencontrées dans la synergie avec les associations.

Madame LECONTE : le poste de vice-président chargé des relations avec les associations locales a justement pour mission de mettre en place cet effet de synergie. Il est donc attendu que les associations travaillent conjointement sur des projets communs communautaires (échanges sur les programmations, thématiques communes sur les expositions...). Le problème est que les associations locales d'animations touristiques travaillent chacune dans leur côté en total vase clos. Le projet « les Zendurances » était un projet idéal pour fédérer les associations locales et pourtant il demeure très difficile de réunir tout le monde autour du projet.

Madame DUVAL : ce travail en commun avait débuté avec Madame HOUDUSSE pendant son mandat de présidente de l'association touristique de la côte des havres mais cela n'a pas tenu car chacun y cherche son propre intérêt, et sans donner de suite dans la durée.

Madame HAREL: c'est aux élus de prendre en main ce problème de communication afin que le personnel n'ait pas à gérer ce genre de discordes.

Madame GIGAN: une réunion est prévue le 20/10/21 pour travailler sur le projet des « Zendurances ».

Madame GIGAN rapporte une question de Monsieur AGNES qui s'interroge sur la présence de Coutances Tourisme à la foire Saint-Luc dans l'espace de Coutances mer et bocage alors que le bureau s'était positionné différemment. Selon Monsieur AGNES, le tourisme n'a pas sa place en l'état sur le stand, au milieu de plusieurs compétences. Coutances mer et bocage intéresse les personnes locales, le tourisme intéresse les autres. Il souhaiterait qu'un dispositif soit mis en place pour déterminer l'origine des visiteurs de la Saint-Luc.

Madame LECONTE : la présence de Coutances Tourisme à la foire Saint-Luc fait suite à une demande du président. L'office est donc déplacé le temps de la foire. Pour connaître l'origine des visiteurs, il faudrait demander la mise en place d'une enquête flux vision avec Attitude Manche.

Madame GIGAN rapporte une question de Monsieur AGNES qui s'interroge sur le lancement du projet panneaux d'informations dans les communes.

Madame LECONTE : le projet n'a pas avancé pour le moment car il faut au préalable en informer le président de Coutances mer et bocage pour obtenir un budget supplémentaire car le budget dédié au projet est en l'état insuffisant. Il sera également discuté de la compétence du projet : estce la compétence de la communication de Coutances mer et bocage ? de l'EPIC ? de la voirie ?

> Aucune autre question n'a été posée. La séance est levée à 20h00.

Fait à Coutances le 11 octobre 2021

La présidente Valérie LECONTE

Le secrétaire **Guillaume OURSIN**

Certifié rendu exécutoire par la présidente, le 11 octobre 2021.













